



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 13 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Centralisation de la délivrance des permis de conduire à la préfecture du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'accueil pour la délivrance des permis de conduire se fera exclusivement à la préfecture du Bas-Rhin 5, place de la République à STRASBOURG.

Les sous-préfectures du département du Bas-Rhin n'assureront plus l'accueil du public dans ce domaine.

Tout est mis en œuvre pour limiter les démarches des usagers à un seul déplacement en préfecture.

#### Pour faciliter les démarches :

- La préfecture est ouverte tous les jours en continu de 8h00 à 16h00.
- Le site internet accessible sous : [www.bas-rhin.pref.gouv.fr](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr) rubrique «démarches administratives – permis de conduire » décrit les démarches que vous pouvez effectuer par **voie postale** et met à disposition les formulaires téléchargeables.
- Si vous faites votre demande par voie postale, vous serez informé par SMS de la disponibilité de votre permis de conduire et le titre vous sera délivré à un guichet rapide réservé au retrait des permis de conduire.

#### Depuis septembre 2013 de nouveaux services à l'usager ont été mis en place :

- Le permis de conduire est envoyé à domicile aux nouveaux conducteurs et à ceux ayant déclaré la perte de leur titre en préfecture,
- Lors du renouvellement des permis de conduire, les usagers sont informés par SMS de la disponibilité de leur nouveau titre de conduite au guichet rapide « retrait du titre à la préfecture »,
- Pour suivre l'avancement de la production du titre, le centre d'appel dédié de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés est à votre disposition: 0810 901 041 (prix d'un appel local).

#### Rappel :

Les conducteurs détenteurs d'un titre délivré entre le 19 janvier 2013 et le 16 septembre 2013 seront avisés personnellement par voie de courrier des démarches à effectuer pour son remplacement par un titre sécurisé en 2014.

Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valides **jusqu'en 2033** : leur échange ne débutera qu'à partir de 2015 selon des modalités qui seront précisées en temps utile.